

Dossier : La prévention du harcèlement à l'école

entretiens croisés avec
Eric Debarbieux et
Nicole Catheline.
pages 4–5



>> spécial psychologues

snuipp infos



SNUipp-FSU

n° 95 - Janvier 2012

Politique à « haut risque » pour l'école !

édito



2012 : une année de changement pour les psychologues des écoles ? Placés devant les contradictions du ministère, ils ont de bonnes raisons de s'inquiéter de leur sort. Le ministre annonce la « sanctuarisation » de leurs postes, non soumis au dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite et, dans le même temps, il refuse de se pencher sérieusement sur leur futur recrutement. Les solutions envisagées ne permettront pas de renouveler la profession.

Le SNUipp-FSU entend mener toutes les luttes concernant la défense de l'école publique sur les cartes scolaires, les RASED, la formation des enseignants, les conditions de travail. Il porte un autre projet pour les jeunes générations avec une réelle ambition éducative limitant au maximum les inégalités sociales et scolaires. Plus de justice sociale, moins d'austérité pour les services publics et certaines catégories de la population, voilà de vrais défis pour la nouvelle année.

Meilleurs vœux syndicaux et militants !

« Mieux vaut être riche et en bonne santé » !

Délai de carence : une journée d'arrêt maladie non payée.
 Cette retenue sera effectuée sur l'ensemble du salaire des fonctionnaires, traitement de base et primes, tant pour les salariés de la fonction Publique d'État, que de la Territoriale ou de l'Hospitalière.
 Les arrêts au long court dans un cadre précis tels que les congés de longue maladie (CLM) ou les congés de longue durée (CLD) ne devraient pas être concernés.
 Il s'agit d'une atteinte au statut des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement. Cette mesure va diminuer le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique dont l'engagement professionnel permet de faire vivre le service public.
 Si l'on veut réduire le nombre des congés maladie, il faudrait plutôt agir sur les conditions de travail, dans une période où les affections liées au travail explosent.

Évaluation des personnels

Depuis 2009, la définition du rôle de l'inspection utilise les termes de «*pilotage académique*», «*management*», «*conseil*». Le renforcement du pilotage par les résultats est notable.

Dans le cadre du «*management*», l'inspecteur donne un avis sur la gestion des personnels : titularisation, évaluation, avancement, promotion et affectation. «*Cet avis n'est pas nécessairement basé sur une inspection*». Des «*inspections individuelles de gestion*» qui ne se réaliseront pas en situation professionnelle apparaissent.

Le projet actuel sur l'évaluation des enseignants s'inscrit dans une logique managériale d'entreprise. L'expérience professionnelle, reconnue par l'ancienneté, disparaît au profit de «*la façon de servir*», des résultats des élèves. L'IEP attribue des «*bonifications*» sous la forme de «*remise d'ancienneté*».

Dans un premier temps, le projet de décret laissait entendre qu'il y aurait un gel des promotions jusqu'en 2015. Le ministère a été contraint de revoir sa copie et de maintenir les modalités actuelles d'avancement jusqu'au 31 décembre 2014, date à laquelle on basculerait dans le nouveau système.

Pour le SNUipp, l'évaluation des enseignants doit évoluer, mais pour l'heure les critères de la qualité du travail restent totalement opaques. S'appuyer sur un bilan des évaluations de certains personnels (psychologues scolaires, CPC) qui se basent déjà sur un entretien serait intéressant.

Un recul pour mieux sauter ?

Le SNUipp a décidé de ne pas participer au cycle de «*concertation*» mis en place par le ministre sur le dossier de l'évaluation de la

valeur professionnelle des enseignants.

Les principales orientations portées dans cette réforme sont maintenues. L'absence de la dimension de conseil et d'accompagnement des personnels, l'alignement des carrières par le bas, les modalités d'avancement remises entre les seules mains du supérieur hiérarchique et ce sans transparence, ne sont pas acceptables. Ce projet semble d'avantage guidé par des considérations économiques et idéologiques que par des préoccupations éducatives et professionnelles.

D'autre part, les conditions d'une concertation sereine et transparente ne sont pas réunies. L'entrée en vigueur des nouvelles modalités étant prévue pour 2013, il est encore temps et possible de remettre totalement à plat ce chantier, tant il est vrai que le dispositif actuel d'évaluation des personnels dans le premier degré est loin d'être satisfaisant et nécessite de réelles améliorations.

Le SNUipp continue à demander le retrait des actuels projets de texte, source du conflit et la mise en place un véritable processus de discussions concernant l'évaluation des personnels et leur déroulement de carrière.

À l'opposé du projet présenté par le ministère qui n'améliore pas l'existant, le SNUipp revendique un rythme d'avancement unique, le plus favorable, permettant à tous les collègues de terminer leur carrière à l'indice terminal du corps (comme pour les IEN). Il estime indispensable de déconnecter l'appréciation de la valeur professionnelle du déroulement de carrière, rendant l'évaluation des personnels plus juste et moins infantilisante.

circulaire n° 2009-064 du 19/05/09

Sommaire

page 2 : infos de rentrée

page 3 : psychologues des écoles: du nouveau ?

pages 4-5 : dossier «*la prévention du harcèlement à l'école*»

page 6 : Évaluation à haut risque - quelle prévention ?

page 7 : Protocoles et dispositifs lecture GS-CP - Orientation SEGPA

page 8 : questions-réponses, CAPN

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pegg, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
 Tél 01.44.08.69.30/email : snuipp@snuipp.fr
 Imprimé par nos soins
 Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
 Directeur de publication : Michel Sévenier

Ce journal a été réalisé par
Véronique Brune,
Annette Claverie,
Françoise Dalia et
Stéphane Larzul.

Collectif national RASED : actions à démultiplier sur le terrain

Courriers aux élus, motions de conseils d'école, demande d'audience au ministre, communiqué de presse : le collectif national RASED engage de nouvelles actions pour relancer le débat public sur les aides spécialisées. L'annonce de suppressions de postes «*hors classe*» pour les 5700 fermetures programmées lors du vote du budget fait craindre une nouvelle saignée pour les dispositifs d'aides spécialisées. Un rapport parlementaire écrit par 2 députés UMP analyse l'absence de pilotage de la DGESECO du ministère depuis une dizaine d'années et envisage 3 scénarii possibles pour les RASED :

- mise en extinction des RASED (ce qui est jugé inacceptable par les rapporteurs)
- fusion des options E et G
- sédentarisation des maîtres E ou constitution d'un bassin de maîtres G.

Le collectif RASED propose : l'organisation de réunions publiques autour de la présentation du film de la FNAREN «*Un parmi les autres*», des actions à préparer dans le cadre de collectifs RASED locaux ou départementaux dès le mois de janvier.

Recrutement des psychologues scolaires

Le SNUipp-FSU* a été reçu au ministère par deux conseillers du Ministre pour faire le point du recrutement des prochains psychologues des écoles.

Comme le SNUipp l'a demandé dans un courrier en date du 7/11/11, le Ministère prolonge d'une année la formation DEPS et les appels à candidature pour 2012/13 auront lieu prochainement.

Le ministère a décidé de « sanctuariser » les postes de psychologues, ils ne seront pas concernés par la fermeture d'un poste sur 2 quand il y a départ en retraite et le recrutement de psychologues pour les écoles sera maintenu.

Concernant les recrutements à l'avenir, le ministre a tranché : pas de création d'un corps de psychologues de la maternelle à l'université ni d'un corps de psychologues du 1er degré, pas de recrutement spécifique dans le cadre du concours PE.

À partir de 2013, les psychologues seront recrutés parmi les professeurs des écoles titulaires d'un master 2 de psychologie. Il faudra avoir un master 2 de psychologie, réussir le concours de PE (le P ne signifiant malheureusement pas Psychologue!), faire une année en tant que fonctionnaire stagiaire enseignant pour pouvoir ensuite accéder à des postes de psychologues des écoles.

Pour favoriser la mobilité interne pour les enseignants en poste, des dispositifs type VAE ou congés formation pourraient permettre à des enseignants de préparer le master 2 de psychologie.

Il n'y aurait toujours pas de clarification du métier de psychologues des écoles, avec maintien obligatoire d'un passage par la fonction d'enseignant pour accéder à celle de psychologue, ce qui est unique en Europe et dans les autres fonctions publiques françaises.

Le SNUipp a vivement dénoncé l'absence de réelles perspectives de recrutement. Il estime que le ministre s'enferme dans un double discours qui affirme assurer la pérennité des psychologues des écoles tout en organisant une extinction à terme faute d'anticiper réellement le vivier potentiel de candidats sur les postes.

FAISANT-FONCTION

Le SNUipp a demandé que le ministère interviene auprès des IA avec une note de service pour que la titularisation des faisant-fonction après une année de fonctionnement sur un poste de psychologue soit effective, afin que les faisant-fonction participent aux opérations de mouvement au même titre que les titulaires de DEPS (sans différenciation), qu'ils perçoivent l'indemnité de sujétions spéciales et que leur qualification leur reste reconnue même en cas de changement de département.

Le ministère a accueilli favorablement la demande et va étudier la question.

FRAIS DE DEPLACEMENT

Les budgets alloués aux remboursement des frais de déplacement ne sont généralement pas connus des personnels en début de trimestre. Malgré la demande du SNUipp de davantage de transparence, l'opacité demeure. L'application Ulysse dans laquelle les personnels ne peuvent pas rentrer la totalité de leurs déplacements ne permet plus de faire apparaître les besoins réels et pénalise les collègues qui déclarent les frais réels pour leurs impôts. Le SNUipp demande la reconnaissance par l'administration de tous les déplacements engagés et dénonce la faiblesse des enveloppes budgétaires pour les déplacements professionnels.

RASED :

Pour le SNUipp, leur situation est inquiétante et vraisemblablement, les cartes scolaires ne vont pas épargner les dispositifs d'aides spécialisées. Il s'agit là d'une dégradation du service public d'éducation et une absence de perspective ambitieuse pour la réussite des élèves. Le SNUipp a rappelé les missions de prévention, d'aide et de suivi des RASED qui permettent de ne pas systématiquement médicaliser les difficultés ou de les qualifier de « situation de handicap ».

Les 7 en campagne

ACOPF, AFPEN, SFP, SNES-FSU, SNP, SNPsyEN-UNSA, SNUipp-FSU

Les organisations du « Groupe des 7 » vont demander à rencontrer les groupes parlementaires et les candidats (déclarés) à l'élection présidentielle. Elles vont leur communiquer un document synthétique de propositions quant au recrutement, à la formation, au statut et à l'exercice des psychologues de l'Éducation Nationale.

(Ce document sera consultable sur le site du SNUipp-FSU)

* Déléguée du SNUipp-FSU : Marianne Baby, secrétaire générale adjointe, Véronique Brune, Annette Claverie, Françoise Dalia, collectif national des psychologues du SNUipp-FSU.

Objet : Recrutement des psychologues scolaires 2012-2013

Monsieur le Ministre,

En avril dernier, vous annonciez le futur recrutement des psychologues du 1^{er} degré au niveau du master 2 de psychologie. Aujourd'hui, nous souhaiterions éclaircir la situation transitoire qui va concerner le passage de l'ancien au nouveau schéma de recrutement et de formation.

A ce jour, nous n'avons aucune garantie sur ce que seront les modalités et le contingent du recrutement des psychologues scolaires l'année scolaire prochaine. A ce stade, les délais de discussions puis de publication des nouveaux décrets ne nous permettent pas d'envisager sereinement une entrée en application pour l'année 2012-2013. Or, pour être formés et donc opérationnels à la rentrée 2013, les futurs psychologues doivent candidater dès maintenant. Faute de personnels formés, les départs à la retraite vont laisser vacants des supports de psychologues scolaires.

Il est pourtant primordial que tous ces postes soient pourvus en personnels tant les missions attribuées aux psychologues des écoles (aide et suivi psychologiques, accompagnement des équipes enseignantes, participation à l'inclusion scolaire, gestion des crises dans les établissements) participent au bon fonctionnement de l'école et à la réussite des élèves.

En conséquence, Monsieur le Ministre, nous vous demandons le maintien du recrutement DEPS (diplôme d'Etat de psychologie scolaire) pour l'année 2012-2013 afin d'éviter toute année blanche en matière de possibilité de recrutement en psychologues des écoles.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos salutations respectueuses.

Courrier du SNUipp-FSU au ministère concernant le recrutement des psychologues scolaires

La prévention du harcèlement à l'école

Entretiens croisés



Eric Debarbieux, professeur de sciences de l'Éducation.



Nicole Catheline, pédo-psychiatre et auteur du livre « *Harcèlements à l'école* » et du guide Education nationale sur ce thème (septembre 2011).

Les notions de harcèlement moral dans le monde du travail, dans le couple et les familles ont fait l'objet de nombreuses publications. Ce sont les « *microviolences répétées* » à l'école avec leurs conséquences multiples sur les plans scolaires, psychologiques et sociaux qui font maintenant l'objet d'études et mobilisent les pouvoirs publics.

Avril 2011 : rapport de l'Observatoire International de la Violence à l'École rédigé par Eric Debarbieux, basé sur une enquête de 2010 auprès d'un échantillon de plus de 12 000 élèves d'école élémentaire.

Mai 2011 : assises nationales sur le harcèlement à l'école organisées à Paris par le ministère de l'Éducation nationale.

Octobre 2011 : publication par le ministère de l'Éducation nationale des résultats de sa première enquête de victimation et climat scolaire auprès de 18 000 élèves de 300 collèges.

Grâce à vos travaux sur les phénomènes de violence dans les établissements scolaires, vous avez mis en lumière un phénomène qui n'est pas récent mais qui faisait l'objet de cécité. Comment expliquez-vous cet état de fait ?

E.D. En partie parce qu'il s'agit souvent des petites violences, pas très apparentes. C'est le caractère de répétition qui compte et cette répétition, les adultes ne la voient pas. Des travaux, plus psychologiques que sociologiques, montrant les conséquences de ce harcèlement, qui touche un enfant sur 10 à l'école primaire, ont eu de l'importance dans la prise de conscience de l'existence du phénomène, de sa gravité et de sa fréquence.

Vous préconisez d'agir de façon très précoce et dans le même temps, vous prenez position contre un repérage qui conduirait à un fichage précoce des harceleurs. Quels sont pour vous les principes d'une prévention efficace ?

E.D. Prévention précoce n'a rien à voir avec fichage précoce. Il faut refuser l'idée de causalité mécanique qui ferait que tel ou tel type d'enfant correspondrait forcément à un profil de victime ou d'agresseur. Même le FBI a montré que le repérage précoce n'était pas fiable, qu'il n'existe pas de profil type. Si on essayait de profiler des enfants, surtout les plus jeunes, on aboutirait à stigmatiser des populations et à augmenter les phénomènes de violence. Le harcèlement est l'expression d'une oppression et d'un conformisme de



groupe avec, en même temps, une agression quotidienne qui s'exerce contre des individus, non pas obligatoirement totalement isolés mais souvent plus seuls que d'autres pour des raisons diverses,

N.C. Le harcèlement est une dynamique, la prévention doit être articulée autour de cette dynamique qui est en fait la reconnaissance d'une différence qui met à mal certains individus du groupe et/ou le groupe. Il faut définir une prévention où l'on considère que harceleurs et harcelés ont les mêmes difficultés - ils ne supportent pas, ne comprennent pas la différence -, les adultes étant là pour aider ces enfants à comprendre et supporter la différence, tout en cassant tout phénomène de harcèlement.

De nombreuses études montrent que harceleurs et harcelés partagent un certain nombre de points communs. Pouvez-vous développer ?

N.C. Ils sont tous les deux intolérants à la différence mais ne le vivent pas de la même manière. Le harceleur vit souvent dans une famille qui dit « *si un truc t'embête, tu fonces dans le tas* » alors que le

harcelé vit dans une famille qui dit « *tu évites et tu t'en vas* ». La réponse fournie par les familles explicitement ou implicitement soit le style de relation aux autres qui est transmis fait la différence entre harcelé et harceleur. Pour traiter le problème, il faut rechercher la coopération des parents afin que les enfants ressentent de la cohérence entre les adultes dans la façon de dire ce qui n'est pas acceptable.

Mais il ne faut pas oublier que dans le phénomène du harcèlement, il y a souvent une triade: harceleur, harcelé et témoins. Or, le rôle des témoins, c'est ce qui va verrouiller, pérenniser ou pas la situation de harcèlement. La prévention doit donc passer par les adultes qui peuvent apprendre aux enfants à gérer la différence dans un groupe mais aussi par les enfants spectateurs qui vont dire « *stop* » ou « *encore* », toujours en prise avec une certaine fascination de la violence et des émotions contradictoires sur le mode « *il vaut mieux que ce soit lui le harcelé plutôt que moi* ». Quand un sujet devient victime de violences individuelles ou collectives, son comportement se dégrade et il ne repère pas obligatoirement ce que son comportement « *différent* » provoque chez ses pairs. La victime peut avoir des difficultés dans la perception de l'autre et faire un mauvais décodage de l'interaction. Les anglosaxons appellent cela les habiletés sociales. En ne se posant pas la question du sens de ce qui arrive, la victime passe à côté de ce qui pourrait lui permettre d'élaborer une stratégie qui aurait empêché le développement de la situation.

Le cyber-harcèlement est en pleine expansion et aggrave la situation du harcelé, la porosité des espaces scolaires, publics, personnels étant maximale. Quelles mesures préconisez-vous ?

E.D. Je pense qu'il n'y a pas de montée du harcèlement. Par contre, les nouvelles formes de harcèlement sont préoccupantes : dans la cour de récréation avec poursuite par des SMS pendant les cours puis et à la maison par Internet. Il n'y a plus de frontières. Il faut d'abord reconnaître que c'est aussi le problème de l'Éducation nationale. La prise en charge doit passer par l'explication mais aussi par le refus de tolérer ce genre de choses. Faire que ce ne soit pas admissible par les pairs, voilà le plus important car le groupe

peut être un agent protecteur extrêmement intéressant. La prévention des phénomènes de harcèlement est un enjeu de formation. Par exemple, parler de tout type de violence dans la formation des enseignants, des infirmières et médecins scolaires sans oublier, bien entendu les RASED, me paraît essentiel.

Une des difficultés d'identification du harcèlement est que l'ensemble des signes se retrouvent dans d'autres cas : violences sexuelles, maltraitements, difficultés familiales ... d'où l'importance d'un travail en équipe éducative pour échanger, analyser les faits et intervenir. Pour vous, quelle place pour les psychologues des écoles dans ce travail ?

E.D. Il est bien évident qu'actuellement je suis persuadé de l'importance de ces personnels pour traiter ces phénomènes de violence et particulièrement les phénomènes assez précoces. Cela passe, par exemple, par des expériences que l'on peut mener sur le développement de l'empathie, sur les travaux de groupe. L'objectif est que la parole qui circule dans un groupe soit et reste une parole respectueuse.

N.C. Tous les moments au sein de l'école font partie de la vie en collectivité et donc doivent être sous le regard des adultes. Il faudrait, dans les conseils d'école et autres, se préoccuper de qui fait quoi pendant les temps « *hors classe* ». Il peut s'y passer des choses très sympathiques sur le plan de la sociabilité mais aussi des choses très délétères pour les enfants.

Quant à la place des psychologues des écoles, de mon point de vue, ils sont plus utiles pour les adultes que pour les enfants. Il ne faut pas méconnaître leur rôle auprès des enseignants - pas seulement autour d'un enfant - mais d'une manière plus vaste, autour de leur fonction d'enseignant.

Le harcèlement c'est un problème d'équipe. Le climat scolaire est la variable la plus importante pour le taux de harcèlement dans un établissement.

Je crois qu'en premier lieu les psychologues devraient participer à un bon climat scolaire, ensuite recevoir éventuellement les enfants harcelés ou harceleurs pour pouvoir les orienter avec justesse.

La réussite de tous.



Sans modération

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



SNUipp - FSU

Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs
des écoles et Pegc
www.snuipp.fr

Références

- CATHELIN, N. (2008) Harcèlements à l'école. Paris: Albin Michel
- Le harcèlement entre élèves, le reconnaître, le prévenir, le traiter. Guide MEN 2011
- BLAYA, C. (2006). Harcèlement et maltraitance en milieu scolaire. Paris : Armand Colin
- 2010). Décrochages scolaires : l'école en difficulté. Bruxelles : De Boeck
- CYRULNIK, B. Les vilains petits canards. Paris : Odile Jacob
- DEBARBIEUX, E. (2011). A l'école des enfants heureux... enfin presque. Paris : Unicef (disponible également en ligne : www.unicef.fr)
- Refuser l'oppression quotidienne : la prévention du harcèlement à l'école. Rapport au ministre de l'E.N. 2011
- ETCHEGOYEN, M-F.(2006). Violences à l'école : un défi mondial ?.Paris : Armand Colin

Evaluations en grande section : le ministère se dévoile

Le ministère a reculé sur son projet d'évaluation obligatoire qui stigmatisait les enfants de grande section maternelle en les étiquetant «à risque», à «haut risque», à partir d'observations du comportement, du langage, d'épreuves de motricité et de conscience phonologique. Elaboré par le laboratoire cogni-sciences de Grenoble auquel est associé un médecin retraité de l'Education nationale, M. Zorman, ce protocole d'évaluations et d'entraînement a fait l'objet d'un rejet massif des fédérations de parents d'élèves et des professionnels de l'enfance. Une réaction salubre de tous ceux qui refusent que l'école maternelle ne devienne l'école du tri et de la sélection précoce.

« Ne serait-il pas plus utile de conserver les postes d'enseignants et de psychologues pour aider in situ les enfants qui en ont besoin et auxquels les professionnels peuvent faire appel de façon individualisée et discrète, en accord avec les parents, sans déclencher de grandes manœuvres angoissantes pour les plus fragiles ? »

Pierre Délion, pédopsychiatre (Lille), auteur de «*Tout ne se joue pas avant 3 ans*», Albin Michel



Prévention : normalisante ou prévenante ?

Cette question n'est pas nouvelle et avait suscité un large mouvement citoyen en 2006. Avec 200000 signataires de l'appel «*pas de zéro de conduite pour les enfants de 3 ans*», le sort d'un article de loi sur la prévention de la délinquance concernant la petite enfance avait été scellé en juin 2006. L'INSERM s'était ensuite engagée à reconsidérer ses méthodes d'expertise en santé mentale et la démarche de *PasdeZérodeconduite* avait été jugée pertinente et éthique.

Un Forum des pratiques de prévention prévenante pour la petite enfance est organisé les 27 et 28 janvier 2012 à l'Institut de psychologie de Boulogne-Billancourt (92) par le collectif *Pasde0deconduite*.

Parution à l'occasion du forum :

Petite enfance : une prévention prévenante en pratiques (Erès).

Lecture

Les enfants au carré ? Une prévention qui ne tourne pas rond ! Pasde0deconduite, Erès, 2011.



Fruit d'un travail multidisciplinaire et citoyen, cet ouvrage décode les tours, les détours et les retours de l'idée d'un dépistage précoce des bébés agités pour prévenir la délinquance. L'ensemble des contributions montre combien une prévention prédictive est scientifiquement infondée en ce qu'elle s'appuie sur des approches réductrices, déterministes et simplistes qui nient l'intrication des facteurs génétiques et environnementaux dans le développement de l'enfant. Cet ouvrage met en lumière que l'amalgame entre difficultés psychologiques durant l'enfance et la prédiction d'un avenir délinquant n'est pas l'œuvre de naïfs mais bien plutôt un véritable dérapage idéologique. Aujourd'hui, les politiques de gestion publique (RGPP) en matière d'accueil et de scolarisation des jeunes enfants en sur-nombre menacent leur sécurité affective et leur développement psychique, créent les conditions pour que ces enfants deviennent agités, turbulents... Cette agitation est alors abusivement assimilée aux prémices de la délinquance tandis que les conditions d'accueil ne sont pas remises en cause...

Selon diverses perspectives, les auteurs dénoncent les effets et les dérives d'une prévention prédictive : effet Pygmalion de la prédiction, le jeu, l'expérimentation le mouvement sont de moins en moins valorisés tandis que les outils proposés dans le cadre des programmes de prévention privilégie les apprentissages cognitifs et abstraits, les conduites adaptatives à un environnement sans prendre en compte les conditions d'accueil, les conditions de vie de la cellule familiale... Les diverses alternatives au dépistage précoce proposées, dans cet ouvrage collectif, défendent l'idée d'une prévention prévenante.

Ce concept de prévention repose sur trois niveaux : une prévention prévenante primaire qui vise à mettre les enfants dans des conditions pour grandir suffisamment bien, une prévention secondaire qui soutient psychologiquement les enfants et les familles face aux aléas ordinaires de la vie, un troisième niveau consacré à l'aide psychologique dans les accidents de la vie.

Protocoles de recherche en cours : un certain malaise

Où l'on retrouve de nouveau Michel Zorman :
Expérimentation sur l'évaluation des élèves de GS en Seine-Saint-Denis, un nouveau projet de la DGESCO.

En Seine-St-Denis, un projet de la DGESCO s'est mis en place cette année dans des écoles de Montfermeil, Clichy-sous-Bois et La Courneuve dans des classes de grande section, pour la plupart en zone d'éducation prioritaire. Le volontariat, présenté en juin, s'est transformé en septembre, si ce n'est en obligation, du moins en "volontariat consenti" (selon l'expression d'une collègue). Les trois jours de formation n'ont pas convaincus les enseignants qui, pour la plupart, ont exprimé des réserves, certains ont même refusé d'entrer dans le protocole. Réunis à l'initiative du SNUipp, les enseignants contestent plusieurs points : la mise à l'écart des RASED du dispositif, la référence à l'INE (identifiant national élève) sur la page de garde de l'évaluation, la conception pédagogique (linéaire et par étapes imposant la maîtrise d'un son ou d'une combinaison de sons pour passer au stade suivant), les contraintes du cadre de travail. Aussi ont-ils décidé de modifier le protocole en choisissant les activités jugées intéressantes du point de vue pédagogique et de ne pas retourner les évaluations au laboratoire.

Le protocole soulève aussi la question financière puisqu'il coûte aux collectivités territoriales 100 € par enfant, qui tombent dans l'escarcelle des éditions La Cigale (auxquelles collabore M. Zorman).

Le SNUipp reste vigilant sur les expérimentations et les outils du ministère. Il met en garde contre les confusions entre repérage des difficultés et dépistage dont la responsabilité incombe au médecin en préalable au diagnostic. Il rappelle que la prévention passe par un travail pluri-professionnel des

acteurs de l'école (enseignants, RASED, santé scolaire) visant le développement de l'enfant sans stigmatisation ni profilage. Le SNUipp a toujours favorisé le lien avec la recherche, l'université d'automne le prouve. L'intégration des équipes enseignantes dans les protocoles de recherche universitaire enrichit les pratiques professionnelles, ouvre des perspectives de transformation. En aucun cas l'école n'est le lieu où des spécialistes mettent en oeuvre les solutions qu'ils ont trouvées en considérant les enseignants comme de simples exécutants. Au vu des enjeux idéologiques et politiques actuels, face aux tentatives déléatoires de « traçabilité » de l'enfant, d'étiquetage ou de fichage, il serait nécessaire de redéfinir les contours des collaborations recherche-terrain et de poursuivre des analyses critiques sur l'éthique et la clinique de la prévention.

Le protocole

- des évaluations corrigées et traitées par un laboratoire universitaire de Lyon 2
- des applications du dispositif PARLER de M. Zorman (initiateur des classifications d'enfants à risque).
- un entraînement entre 2 phases de tests avec des séquences systématiques à heure fixe, sans lien avec le projet et l'emploi du temps de la classe, pour des groupes de niveau exclusivement déterminés après pré-tests.

Orientation en SEGPA

En fin d'école primaire, des questions d'orientation se posent pour certains élèves en grande difficulté dans le cycle 3 mais aussi pour des élèves de CLIS 1.

2 questions à Fred Thimonier, directeur-adjoint chargé de SEGPA (Paris 15ème)

Quels objectifs pour les élèves de SEGPA, en particulier en fin de cursus ?

Conforter les apprentissages, remédier aux difficultés scolaires graves et persistantes, faire atteindre toutes les compétences et connaissances du palier 2 du socle commun, valoriser l'image de soi sont autant d'objectifs poursuivis au sein des enseignements adaptés. Un autre objectif fort est de permettre d'accéder, après la SEGPA, à une formation qualifiante et diplômante de niveau V (CAP), voire niveau IV (bac professionnel), ce qui n'était pas le cas précédemment avec les anciennes structures de S.E.S. (sections d'enseignement spécialisé). En effet, aujourd'hui, la grande majorité des élèves sortant de 3ème SEGPA accède aux dispositifs de droit commun de lycée professionnel (L.P.) et/ou de centre de formation pour apprentis (C.F.A.)*. Cet enjeu important inscrit dans les textes depuis 1996 doit être maintenu et sans cesse réaffirmé. Ainsi les jeunes peuvent envisager avec optimisme leur avenir personnel, social et professionnel.

A quelles conditions des élèves de CLIS peuvent-ils intégrer une SEGPA ?

Généralement, les élèves de CLIS sont orientés dans les ULIS de collège mais une partie d'entre eux, après notification de la CDOEA, l'est en SEGPA quand leurs compétences sont reconnues et que l'on peut envisager positivement une poursuite d'études après le collège au sein d'un L.P. La scolarisation en SEGPA, bien évidemment, peut être accompagnée par des aides (AVS, service de soin...). Le travail en fin d'école élémentaire est d'analyser finement la situation des élèves de CLIS et de mener une réflexion entre enseignants, psychologue de l'école, partenaires extérieurs, parents et élève. Le directeur de SEGPA du secteur peut être sollicité, dans le cadre des équipes éducatives ou des ESS, pour participer à la réflexion autour du processus d'orientation.

Circulaires :

n° 2006-139 du 29/08/2006 « Enseignements adaptés (EGPA) »
n° 2009-060 du 24/04/2009 « Orientations pédagogiques pour les EGPA »
« Enseigner en EGPA - adolescents en difficulté grave et durable » C. Cousin, Delagrave, 2007

Rappel : EGPA : SEGPA+EREA

* Répartition variable selon les départements, généralement 80% en L.P. et 20% en C.F.A.

QUESTIONS / RÉPONSES

Je participe aux mutations inter-départementales, comment obtenir un poste de psychologue ?

Actuellement, en l'absence de statut, un psychologue du 1er degré participe aux mutations interdépartementales en tant qu'enseignant. S'il obtient satisfaction, il n'est pas assuré d'obtenir un poste de psychologue dans le département d'accueil.

Si des postes sont vacants, un psychologue titulaire du DEPS peut postuler. Cependant, les règlements du mouvement sont départementaux et les « priorités » accordées varient. Certains départements ne font aucune différence entre les psychologues déjà en poste dans le département et les « entrants », d'autres donnent priorité aux sortants de stage DEPS par rapport aux « entrants ».

En ce qui concerne les collègues non titulaires du DEPS (faisant-fonction), la situation est encore plus confuse puisque, pour l'instant, rien ne vient entériner leur titularisation dans la fonction de psychologue quand ils changent de département. Il faut qu'ils conservent leur(s) arrêtés de nomination sur poste de psychologue afin que les délégués du personnel SNUipp-FSU puissent intervenir et faire reconnaître cette « qualification » acquise.

Mon IEN me demande les comptes-rendus psychologiques pour la CDOEA, dois-je lui transmettre ?

Non. La circulaire précise clairement que le bilan psychologique doit demeurer confidentiel.

Les orientations vers les enseignements adaptés sont définies par la circulaire N°2006-139 du 29-8-2006 parue au BO n°32 du 07 septembre 2006. S'il y est bien indiqué que « l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription (...) formule un avis à destination de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré », il y est aussi expressément indiqué « que la teneur des débats et certaines pièces du dossier (bilan psychologique, évaluation sociale) doivent demeurer confidentiels ».

Commission nationale consultative de déontologie des psychologues n°97-03.

L'avis de l'IEN ne peut être qu'un avis sur la conformité quant à la constitution du dossier et non sur l'orientation elle-même puisque celle-ci relève de la CDOEA.

article D. 332-7 du code de l'éducation, arrêté du 7 décembre 2005 (B.O. n° 1 du 5 janvier 2006 et JO. n° 293 du 17 décembre 2005)



SNUipp - FSU

Élections professionnelles

Avec 48,11 % des voix à la CAPN, le SNUipp-FSU conforte sa place de premier syndicat dans les écoles et enregistre une progression de 1.1 point par rapport aux élections de 2008. Seul point noir : la chute historique de la participation passant de 62,62 % en 2008 à 41,01 % liée en partie aux dysfonctionnements du vote et à son calendrier.

Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) :

La première CAPN issue du scrutin s'est réunie le mardi 29 novembre. Le SNUipp y est largement majoritaire (6 représentants pour le SNUipp, 3 pour le SE-Unsa et 1 pour le Snudi-FO). Annette Claverie, psychologue de l'enseignement du premier degré y est titulaire. C'est la seule représentante des psychologues à la CAPN.

La CAPN traite des mutations entre départements, de l'avancement des personnels détachés et Hors de France. Elle examine également les départs en stage pour les formations spécialisées dont celles des psychologues des écoles. Annette Claverie y est intervenue l'an dernier sur les problèmes de frais de déplacement, d'application Ulysse et sur la situation des faisant-fonction psychologues.

Élue à la CAPN depuis 2008, Annette Claverie est psychologue de l'enseignement primaire en Haute-Vienne et militante du SNUipp 87 (membre du conseil syndical, représentante du SNUipp au CTP et CDEN). Membre du collectif national des psychologues du SNUipp.



NOUS CONTACTER

courriels :
francoise.dalia@snuipp.fr
veronique.brune@snuipp.fr

adresse postale :
128 boulevard Blanqui,
75013 Paris
tél: 01 44 08 69 30